Le CBD que vous achetez est-il vraiment du CBD ?

Autorisés depuis 2021, les produits vendus comme étant du CBD (cannabidiol) suscitent aujourd'hui l'inquiétude. En effet, de plus en plus de cas d'intoxication sont rapportés. Des vendeurs peu scrupuleux utilisent les produits à base de CBD pour introduire d'autres substances psychoactives : des cannabinoïdes de synthèse plus puissants et parfois du cannabis. Sans que l'acheteur ne soit toujours consentant et au courant. La qualité et la fiabilité de ces produits est en question, tout comme la sécurité et la santé des consommateurs de CBD.

Les consommateurs, qui ne s'y attendent pas, peuvent être confrontés à des symptômes violents :

- Anxiété, attaque de panique, délire, paranoïa
- Hallucinations
- Vomissements
- Perte de connaissance, coma
- Convulsion, hypertension, tachycardie
- Douleurs thoraciques pouvant faire penser à un infarctus
- Insuffisance rénale

Cela vous est arrivé ?

Vous pouvez :

- Signaler cet événement indésirable sur le site du Ministère de la Santé
- Faire faire des analyses toxicologiques poussées en prenant contact avec le Centre d'Addictovigilance (CEIP-A) dont vous dépendez ou avec un laboratoire de toxicologie
- Faire analyser le produit que vous avez pris via le Centre d'Addictovigilance, le dispositif SINTES ou le site analyse ton prod
- Porter plainte contre le vendeur et le fabriquant de ce produit

Attention : en cas de malaise il faut d’abord traiter l’urgence médicale en appelant les secours : composez le 15, 18 ou 112.

Précautions à prendre :

Face à une nouvelle forme de CBD, un nouveau vendeur, un nouveau lot ou une nouvelle marque, consommez avec prudence la première fois. Prenez seulement une petite quantité et attendez de voir ce que vous ressentez.

Bon à savoir :

- Toutes les formes de CBD (herbe, e-liquide, bonbons, gomme …) peuvent être mélangées à d’autres substances psychoactives
- Cela concerne aussi bien les CBD vendus en boutique que ceux vendus sur internet

Articles en lien :

- CBD et tests salivaires : forcément positif ? forcément poursuivi ?
- Les cannabinoïdes de synthèse qu'est-ce que c'est ? Quels sont les risques ?